

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE  
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical  
Délibération de la séance du jeudi 20 février 2025  
A la Médiathèque - ENM**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2501
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Remises gracieuses
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon  
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux  
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Lagarde  
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Dalby

**Excusé(e)s :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 24 février 2025

**Délibération n°2501 – Remises gracieuses de frais d'inscription pour l'année 2024-2025**

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 du 24 novembre 2022 relative aux règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Compte tenu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription de l'élève ci-dessous au titre de l'année scolaire 2024-2025, et d'autoriser, le cas échéant, le remboursement des sommes prélevées, à savoir :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX	XXXXXXXXXX	284,70 euros	Raison professionnelle
XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX	XXXXXXXXXX	185,00 euros	Raison professionnelle
XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX	XXXXXXXXXX	284,90 euros	Raison familiale
XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX	XXXXXXXXXX	950,40 euros	Raison médicale

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne

**Syndicat Mixte de Gestion**

de l'Ecole Nationale de Musique

de Villeurbanne

46, cours de la République

69700 Villeurbanne

Tél. 04 78 68 98 27